

Commune de Wemmel Conseil communal

Jeudi 2 juillet 2009 à 19h30

www.wemmel.be

Décisions

Présents:

Messieurs B. Carpriau, président-échevin, M. Van Langenhove, bourgmestre, R. Mertens, H. Vander Voorde, Madame M. Van der Straeten, échevins, L. Belgrado, J. Verhasselt, Madame M.-F.Govaere-Laurent, T. Stevaert, Madame F. Van Cauwenberghe, W. Van Mulders, T. Coomans de Brachène, R. De Visscher, Madame J. Sarels, R. Galluccio, W. Vansteenkiste, Madame C. Colier, Madame J. Moreau, R. De Lille, Madame N. Dewell, conseillers et Madame J. Luykx, secrétaire.

Excusés: C. Andries, échevin, D. Noltincx, conseiller.

Application de l'article 252 du décret communal

SEANCE PUBLIQUE

Approbation du procès-verbal de la séance du 04.06.09 : le présent procès-verbal est approuvé par 12 voix pour, 5 contre (H. Vander Voorde, T. Stevaert, R. De Visscher, W. Vansteenkiste, J. Verhasselt) et 4 abstentions (R. De Lille, C. Colier, E. Verbist, R. Galluccio).

Le porte-parole du Cartel déclare qu'ils votent contre parce que le Conseil communal a approuvé les statuts de l'ASBL Wemmel Sport au lieu d'uniquement en prendre connaissance et parce qu'une requête d'un habitant a été à leur avis fixée à tort à l'ordre du jour.

- 1. Décision de principe concernant l'aménagement du domaine public : projet de PROVIDENTIA modalités d'acquisition de terrain :
 - L'échevin Vander Voorde commente ce point. Cette décision de principe est approuvée A L'UNANIMITE.
- 2. IWVB: Renouvellement du réseau de distribution d'eau potable Alboom:

 Le président commente ce point. La proposition de renouvellement du réseau est approuvée A L'UNANIMITE.
- 3. Rénovation de l'éclairage public Ronkel :

Le président commente ce point. La proposition de Sibelgas en vue de l'installation d'éclairage public sur le Ronkel est approuvée A L'UNANIMITE.

4. Rénovation de l'éclairage public Rue Bruyndonckx :

Le président commente ce point.

La conseillère Govaere-Laurent a quitté la séance.

La proposition de Sibelgas en vue de l'installation d'éclairage public dans la Rue Bruyndonckx est approuvée A L'UNANIMITE.

5. Délégation de pouvoirs au Collège concernant certaines modifications du règlement de circulation complémentaire communal :

L'échevin Mertens commente ce point.

La conseillère Govaere-Laurent réintègre la séance.

La délégation de pouvoirs au Collège en vue de modifier les règlements de circulation complémentaires est approuvée A L'UNANIMITE. Il s'agit de :

- article 21bis : aménagement d'un emplacement de stationnement pour handicapés
- article 25, point 3 : apposition d'une ligne jaune discontinue sur les bordures de la berme en saillie
- situations de circulation temporaires : rue réservée aux enfants.

6. Achat d'un conteneur bureau pour le parc à conteneurs :

L'échevin Vander Voorde commente ce point.

Cet achat est approuvé par 8 voix pour, 7 contre (R. Mertens, R. Galluccio, E. Verbist, J. Sarels, C. Colier, R. De Lille et M.-F. Govaere-Laurent) et 6 abstentions (B. Carpriau, M. Van Langenhove, M. Van der Straeten, T. Coomans de Brachène, F. Van Cauwenberghe et N. Dewell)

7. Adaptation du règlement-taxe sur les emplacements de stationnement :

Le président commente ce point et affirme qu'il s'agit ici d'une adaptation du texte et de l'application du décret de recouvrement du 30/05/2008.

Ce point est approuvé A L'UNANIMITE.

8. Adaptation des règlements des taxes à la suite du nouveau décret relatif à l'établissement, au recouvrement et à la procédure de litige des taxes provinciales et communales :

Le président commente ce point et affirme qu'il s'agit ici d'une adaptation en fonction de la nouvelle terminologie et du décret du 30/05/2008.

Ce point est approuvé A L'UNANIMITE.

9. Adaptation du règlement-taxe concernant les marchands ambulants:

Le président commente ce point et explique que la disposition suivante (relative aux différents lieux) est ajoutée à la définition de « colportage » : « terrains situés le long de la voie publique ». Ce point est approuvé par 20 voix pour et 1 abstention (J. Verhasselt).

10. Règlement de rétribution pour l'exécution de travaux à charge de tiers :

Le président commente ce point, qui est approuvé A L'UNANIMITE.

11. Adaptation du règlement concernant les versages clandestins:

Le président commente ce point, qui est approuvé A L'UNANIMITE.

12. Proposition de règlement de rétribution pour le parc à conteneurs :

L'échevin Vander Voorde commente ce point. Après discussion, ce point est approuvé par 13 voix pour et 8 contre (R. Mertens, R. Galluccio, E. Verbist, J. Sarels, C. Colier, R. De Lille, M.-F. Govaere-Laurent, N. Dewell). L'approbation est donnée sous réserve d'une évaluation du système au bout de 12 mois.

13. Approbation du règlement d'ordre intérieur de la Crèche indépendante Snoopy+ :

L'échevine Van der Straeten commente ce point. Ce point est approuvé A L'UNANIMITE à condition que le point 2.8 soit adapté comme suit : « Les parents et enfants qui sont domiciliés à Wemmel et ont pour langue maternelle le français ... ».

14. Détermination du règlement d'ordre intérieur pour l'accueil des enfants pendant et après l'année scolaire :

L'échevine Van der Straeten commente ce point. Afin d'éviter les problèmes d'interprétation, un addendum est ajouté. Ce point, ainsi adapté, est approuvé par 15 voix pour et 6 abstentions (R. Mertens, R. Galluccio, E. Verbist, J. Sarels, C. Colier, R. De Lille).

15. Descriptions de fonctions Académie de musique + règles générales et liste des missions relatives à l'institution :

L'échevine Van der Straeten commente ce point, qui est approuvé A L'UNANIMITE.

16. Descriptions de fonctions Ecole primaire communale néerlandophone + règles générales et liste des missions relatives à l'institution :

L'échevine Van der Straeten commente ce point, qui est approuvé A L'UNANIMITE.

17. Descriptions de fonctions Ecole primaire communale francophone + règles générales et liste des missions relatives à l'institution :

L'échevine Van der Straeten commente ce point, qui est approuvé A L'UNANIMITE.

QUESTIONS ORALES POSEES PAR LES CONSEILLERS

1. Par M. Verhasselt

Question concernant l'avancement des travaux du Square Faymonville, de l'Avenue des Alouettes et de la Chaussée de Merchtem.

Le président répond que ces travaux avancent bien. D'ici le marché annuel, les piétons pourraient déjà circuler librement au Square Faymonville. Avant le congé du bâtiment, une couche inférieure d'asphalte sera coulée dans l'Avenue des Alouettes.

2.	Par	M.	De	Lill	e

Déclare que la fixation du prochain Conseil au 1/9 ne lui semble pas idéale étant donné les obligations familiales de la rentrée des classes.

Le président répond qu'il s'agit ici d'une décision collégiale, qui tient compte de la disponibilité de chacun.

3. Par M. Coomans de Brachène

Déclare que la Chaussée de Bruxelles laisse fortement à désirer sur le plan de la propreté. Cette chaussée est la propriété de la Région flamande.

L'échevin Vander Voorde répond que l'on s'en occupera et qu'il sera pour ce faire fait appel au personnel communal.

4. Par M. Belgrado

Demande si l'étang du château pourra être entretenu d'ici le marché annuel.

L'échevin Vander Voorde répond que ce travail sera effectué.

5. Par Mme Sarels

Demande pourquoi les textes relatifs au Conseil communal se trouvent à présent au format PDF sur le site.

Le président demande si un fichier Word peut être modifié, question à laquelle elle répond par l'affirmative. Le président déclare qu'il s'agit là de la réponse à sa question.

SEANCE A HUIS CLOS

La conseillère Govaere-Laurent quitte la séance.

- 18. Ecole primaire communale francophone Ratification de la désignation d'un moniteur de natation temporaire pour les tout-petits auprès de l'Ecole primaire communale francophone 2 heures de cours à charge du budget de fonctionnement : Ce point est approuvé par 14 voix pour, 1 contre et 5 abstentions.
- 19. Ecole primaire communale francophone Ratification de la désignation d'une accompagnatrice d'enfants temporaire auprès de l'Ecole primaire communale francophone 8 heures de cours à charge du budget de fonctionnement :

Ce point est approuvé par 13 voix pour, 1 contre, 1 vote blanc et 5 abstentions.

Wemmel, 3 juillet 2009

Par ordonnance:

La secrétaire

(s) Madame J. LUYKX

Le Président (s) B. CARPRIAU